

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MELUN - 7702 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 16/10/2025 - 13981 - 2019 B 00162 - 847 631 314 - VERJAT CONSEILS

Comptes annuels 2024

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

VERJAT CONSEILS

607 RUE PIPE SOURIS
77350 LE MEE-SUR-SEINE

SIREN : 847.631.314

Statut juridique : SARL

N° TVA : FR57847631314

AïNA

SASU au capital de 8000 Euros - SIREN : 438178378

2 AVENUE JOHANNES GUTENBERG, 77700 SERRIS

Tél : 0141585880 - <https://www.compta-aina.fr>

Caroline J. Verjat
Le 12/01/2025
[Signature]

Sommaire

Attestation	3
Bilan	4
Compte de résultat	7
Détails des comptes	10
Bilan détaillé — Actif	11
Bilan détaillé — Passif	12
Compte de résultat détaillé	13
Dossier de gestion	15
SIG synthétiques	16
SIG détaillés	17
Annexes	19
Préambule	20
Principes et méthodes comptables	21
Postes du bilan et du compte de résultat	23
Liasse fiscale	27

Attestation

Attestation sans réserve

Conformément aux termes de notre lettre de mission en date du **05/07/2024**, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de VERJAT CONSEILS relatifs à l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024, qui se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 1 217 974,54 €
- Chiffre d'affaires : 106 800,00 €
- Résultat net comptable : -234 532,87 €

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil national de l'ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à SERRIS le 26/04/2025.

Expert-comptable

Bilan



Bilan actif

		31/12/2024		31/12/2023	
		Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, ...				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel, ...				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
	Participations	163 333		163 333	163 333
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)		163 333		163 333	163 333
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières				
	En-cours de production				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CRÉANCES				
	Créances clients et comptes rattachés	166 680		166 680	166 680
	Autres créances	880 436		880 436	1 063 987
	Capital souscrit appelé non versé				
	VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres et instruments de trésorerie				
	DISPONIBILITÉS	7 525		7 525	24 560
	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE				
	TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	1 054 642		1 054 642	1 255 227
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Écarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)		1 217 975		1 217 975	1 418 560

Bilan passif

		31/12/2024	31/12/2023
		Net	Net
CAPITAUX PROPRES	Capital	1 000	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Écarts de réévaluation		
	Écarts d'équivalence		
	RÉSERVES		
	Réserve légale	100	100
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Réserves indisponibles		
	Autres réserves	1 277 366	1 118 302
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	- 234 533	159 064
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	1 043 933	1 278 466
AUTRES F.P.	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)		
PROV.	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	TOTAL PROVISIONS (II)		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	54 791	68 463
	Emprunts et dettes financières diverses	200	200
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 741	2 880
	Dettes fiscales et sociales	57 605	55 560
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	56 704	12 991
	Produits constatés d'avance		
	TOTAL DETTES (III)	174 041	140 094
Écarts de conversion passif (IV)			
TOTAL PASSIF (I+I BIS+II+III+IV)		1 217 975	1 418 560

VERJAT CONSEILS

Société à responsabilité limitée

Au capital de 1 000 euros.

Siège social : 607 rue Pipe Souris, 77350 Le Mée sur Seine

RCS Melun : 847 631 314.

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 30 juin

A 10 heures,

L'associé unique de la société Verjat Conseils, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €, divisé en 1 000 parts de 1 euro chacune, s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire au 607 rue Pipe Souris, 77350 Le Mée sur Seine, sur convocation de la gérance.

Est présent :

➔ Monsieur VERJAT Nicolas, propriétaire de 1 000 parts sociales.

Associé unique de la société et représentant en tant que tel la totalité des parts sociales composant le capital de la société.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Monsieur VERJAT Nicolas, gérant associé.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus à la gérance.
- Affectation du résultat de l'exercice.
- Rémunération de la gérance.
- Questions diverses

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024.
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique ou tenu à sa disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé.

Puis le président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 234 532,87 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice 234 532,87 euros.

Reprise sur la réserve facultative..... 234 532,87 euros.

Qui s'élève désormais à 1 042 833,13 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

1. Rémunération

L'Assemblée Générale approuve la rémunération de Monsieur Verjat Nicolas au titre de la gérance conformément à la convention de rémunération en vigueur.

2. Compléments

L'Assemblée Générale décide que la société prend en charge :

- Les cotisations et contributions sociales obligatoires calculées sur la rémunération ou les dividendes versés qui pourraient y être soumis ; laquelle pourra s'effectuer par un paiement direct aux caisses au vu des appels de cotisations.
- Les cotisations facultatives dites « Madelin ».
- Les frais engagés par Mr Verjat Nicolas dans le cadre de ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'associé unique.

Nicolas Verjat.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'N' and 'V' followed by a horizontal line.